

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 3 avril 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 3 avril 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 9</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2024_04_03_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération du conseil municipal concernant le projet de construction d'un bâtiment avec local associatif, local commercial et deux logements soumettant aux élus un plan de financement et autorisant le maire à solliciter une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat ruralité (aménager mon territoire)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est désormais propriétaire du terrain bâti sis sur la parcelle cadastrée section A n°2014 sur lequel doit être édifié un bâtiment avec local associatif et/ou un local commercial et deux logements.

Il poursuit en détaillant le plan de financement prévisionnel, à savoir :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
1 – Investissement – Acquisition foncière et immobilière	170 000.00	1 - Financements publics :	357 760.00	46,6%
		-Région	55 000.00	7,2%
		- Europe	38 380.00	5%
		-Etat	76 000.00	9,9%
		-Département	150 000.00	19,5%
		-Autre financement public	38 380.00	5%
2 – Investissement – Travaux	531 700.00			
3 – Investissement – Matériel et équipement	0.00	2 – Financements privés :	409 827.00	53,4%
4 – Investissement – Honoraires et maîtrise d'œuvre, études	65 887.00	-Autofinancement – fonds propres - emprunts	409 827.00	53,4%
5 – Investissement – Autres	0.00			
TOTAL DEPENSES	767 587.00	TOTAL RECETTES	767 587.00	100%

Il informe les conseillers municipaux que le dossier de la commune a été retenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un accompagnement financier au titre des aides à l'aménagement du territoire à hauteur de 55 000 €. Il poursuit en indiquant que le dossier de demande de subvention correspondant doit être déposé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 7,2 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 55 000 €,
- **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 4 avril 2024	Fait à Contamine-Sarzin, le 3 avril 2024
De sa publication : 08 AVR. 2024	Le Maire,  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 08 AVR. 2024	Georges CANICATTI Pierrette BATON-MARECHAL

